



## Terrain occupé depuis 60 ans

-----  
Par Valduval

Lors du bornage de terrain habitant la maison familiale suite au décès de notre mère il s'avéré qu'une petite partie est sur la commune. Nous occupons ce terrain depuis 60 ans. Que va-t-il se passer

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour ?  
Merci ?

Le bornage a mis en évidence que votre occupation empiète sur le terrain qui appartient à la commune :  
Est-ce sur le domaine public ou privé de la commune ?  
Selon la réponse, vous pouvez en récupérer la propriété... ou pas.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Quelle est la configuration des lieux ? Qui a demandé le bornage, pourquoi ? Comment le terrain est-il occupé ? Y a-t-il une clôture ?